

TRANSACTION

Prestations des honoraires maximum à compter du 01/01/2024 (dont TVA à 20% incluse)

- VENTE : Villas, Maisons, Appartements, Parkings, Murs commerciaux :

Prix de vente (FAI)	Montant maximum de commission TTC
Jusqu'à 100 000 €	10 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	15 000 €
De 200 001 € à 300 000 €	20 000 €
De 300 001 € à 500 000 €	30 000 €
De 500 001 € à 800 000 €	50 000 €
A partir de 800 001 €	5%

- VENTE : Terrain et fonds de commerces :

Prix de vente (FAI)	Montant maximum de commission TTC
Jusqu'à 100 000 €	6 000 €
De 100 001€ à &	7%

LOCATION

Prestations des honoraires maximum à compter du 01/01/2024 (dont TVA à 20% incluse)

Prestations		Montant à la charge du propriétaire(€) TTC	Montant à la charge du locataire (€) TTC
Locaux à usage d'habitation Prix au m ² de surface habitable	Visite, constitution de dossier et rédaction de bail	10 €/m ² TTC	10 €/m ² TTC
	Rédaction des états de lieux	3 €/m ² TTC	3 €/m ² TTC
Locaux commerciaux ou professionnels	Honoraires de location (bien géré)	/	2 mois de loyer HT + TVA
	Honoraires de location (bien non géré)	/	2 mois de loyer HT + TVA
	Rédaction de bail professionnel	/	360 € TTC

Prestations des honoraires maximum à compter du 01/01/2024 (dont TVA à 20% incluse)

Prestations		Tarifs (à la charge du propriétaire)
Honoraires de gestion courante		7% HT des encaissements (soit 8.2% TTC des encaissements)
Estimation locative sans mise en mandat		50 € TTC
Rédaction de toute demande de subvention		180 € TTC
Assistance à l'obtention des documents techniques (DPE, CARREZ, AMIANTE, GAZ, ELECTRICITE,...)		36 € TTC
Assistance à la préparation de la déclaration des revenus fonciers		60 € TTC
Réfection d'appartement	Jusqu'à 3 000€ TTC de travaux	Prestation de suivi offerte
	Au delà de 3 000€ TTC de travaux	5 % HT du montant des travaux (soit 6% TTC du montant des travaux)

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Prestations des honoraires maximum à compter du 01/01/2024 (dont TVA à 20% incluse)

Entre 180 € et 220 € TTC le lot
en fonction du secteur et du nombre de lots.

LOCATION SAISONNIÈRE

Prestations des honoraires maximum à compter du 01/01/2024 (dont TVA à 20% incluse)

20 à 30 % des encaissements
en fonction du nombre de lots.